

Les mardis du Groupe PLR

Mesdames, Messieurs,

Le Groupe PLR au Grand Conseil fait de la politique avec conviction et passion. Tous les mardis, les libéraux-radicaux livrent bataille dans l'arène du Palais de Rumine contre les projets étatisants, les nouvelles ponctions salariales, le populisme ambiant et les idéologies excessives. Il défend les libertés individuelles, prône la cohésion et met en avant l'innovation.

Quelques éléments des séances des **26 avril, 3 et 10 mai 2016** sont à relever :

Politique sociale, et si on secouait le cocotier ?

Secouer le cocotier. Pour obtenir des informations claires sur la politique vaudoise du sociale, c'est l'objectif affiché du centre-droite vaudois. En une dizaine d'année, les dépenses en matière de social ont doublé dans le canton. Pourquoi ? Le Département de la santé et de l'action sociale de M. Maillard reste (trop) silencieux à ce sujet. C'est pourquoi [les partis du centre-droite ont déposé le 10 mai dernier 9 interventions](#) (4 interpellations, 4 postulats et 1 motion) pour mieux comprendre la politique de Maillard. Le but n'est pas de couper le filet social, mais d'améliorer le système, de redistribuer le soutien financier aux personnes réellement dans le besoin. Pour une politique sociale pérenne et efficace. Ce « paquet social » fait suite au postulat déposé en 2014 par la députée PLR Catherine Labouchère « [Mieux connaître les différents types d'aides sociales et leurs bénéficiaires](#) », et à une interpellation du député UDC Philippe Jobin, et à la réponse du Conseil d'Etat à ces interventions. Une réponse qui prenait la forme, début janvier, d'un « rapport intermédiaire » sur la politique sociale. Le volume final est prévu en 2017... allez, on ouvre les pronostics : le rapport sera-t-il rendu public avant ou après les élections cantonales du 30 avril 2017 ?

Le PLR a déposé les interventions suivantes :

- [Aide sociale : besoin temporaire ou chronique, des éléments à rajouter à l'étude générale](#) (Catherine Labouchère)
- [Remboursement de l'aide sociale : quels motifs ?](#) (Christelle Luisier)
- [Attestation de prise en charge par un tiers pour les ressortissants étrangers venant en Suisse : quel droit à l'aide sociale ?](#) (Christian Kunze)
- [Optimisation dans l'octroi des aides sociales et le suivi des dossiers : quelle efficacité des employés de l'administration publique ?](#) (Jean-Marie Surer)

L'UDC ; les trois suivantes :

- [Pour un rapport mensuel sur le RI](#) (Philippe Krieg)
- [Adapter les barèmes du Revenu d'insertion \(RI\) aux normes de la CSIAS](#) (Philippe Jobin)
- [Harmoniser la pratique sociale vaudoise avec celle recommandée en Suisse](#) (Jean-Marc Sordet)

Les Vert'libéraux ont déposé le postulat :

- [Prestations sociales : adéquation entre l'effort administratif et le bénéfice engendré pour le bénéficiaire ?](#) (Claire Richard)

Et le PDC le postulat ci-dessous :

- [Aide aux entreprises qui prennent en apprentissage des jeunes adultes en situation difficile](#) (Axel Marion)

Paquet logement, suite et (fin)

Le sort du compromis ficelé avec peine au Grand conseil a passé la rampe par 69 Oui, 58 Non et 7 abstentions. L'ASLOC a depuis retiré son initiative, une bonne nouvelle, tandis qu'un référendum s'organise du côté des milieux immobiliers. Affaire à suivre.

C'est moi qui décide : l'expertise médicale mis en doute

Aujourd'hui, une personne peut choisir les mesures médicales qu'elle souhaiterait si un jour elle devait manquer de discernement. Elle déclare notamment si elle veut être hospitalisée, ou non, ou si elle veut être réanimée. Une bonne chose. Par contre, les directives sont parfois inexistantes ou peu claires. Du coup, c'est le flou total pour les médecins, qui ne savent comment réagir. Ce constat, c'est celui du député Philippe Vuillemin, qui a déposé une interpellation à ce sujet - « [Directives anticipées : aide ou embrouille ?](#) ». Quelles contraintes et quels coûts ? Notamment « lorsque les directives anticipées conduisent envers et contre tout à une hospitalisation, alors que les soignants sont unanimement d'accord devant l'inutilité d'hospitalisations répétées au vu de l'état du patient » ? Nous attendons la réponse du Conseil d'Etat.

😊 **La perle** : la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation du député Vert Martial de Montmollin « Faudra-t-il changer l'hymne vaudois ? ». Celui-ci s'inquiétait que la strophe de notre hymne La députée de La Gauche Anne Papilloud avait mis un pull de circonstance pour développer son postulat concernant la lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou de genre. Ames sensibles s'abstenir. On pouvait y lire : « Fuck Gender Roles ». Un esprit rock'n'roll qui tranchait avec le titre même de son postulat : « tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux », tiré de... Voltaire.

😊 **La perte** : l'anticipation c'est bien. Se demander quelles seront les conséquences de l'initiative UDC « pour la primauté du droit suisse sur le droit international », si elle est acceptée par le peuple, est une bonne idée. Mais demander quel impact un Oui à cette initiative aura sur l'hymne vaudois...là, c'est soit du grand art (l'art est parfois incompris...) ou un manque criant de réalisme politique. C'est pourtant, parmi toute l'étendue des conséquences que pourrait avoir cette initiative, la question qui semble préoccuper en priorité le député Vert Martial de Montmollin. La strophe « La liberté n'est plus un rêve. Les droits de l'homme sont vainqueurs » serait mise en danger si le droit suisse devait primer sur le droit international dont fait partie la Déclaration des droits de l'homme. Le Conseil d'Etat a dû répondre, chose faite en ce mois de mai. Et sa réponse est digne d'une « perle ». Alors on en rajoute une :

😊 **La perle n°2** : le Conseil d'Etat s'est lâché dans sa réponse à M. de Montmollin. On retiendra cette phrase : « S'agissant du patrimoine artistique stricto sensu, le Conseil d'Etat observe que la primauté est donnée à la protection de l'intégrité d'une œuvre originale. Il ne viendrait d'ailleurs à l'esprit de personne de réclamer la suppression du couplet "Là-haut sur la montagne, l'est un nouveau chalet, car Jean d'un cœur vaillant l'a rebâti plus beau qu'avant", au motif que les contraintes de l'actuelle législation fédérale sur l'aménagement du territoire et sur les résidences secondaires compromettraient le projet de reconstruction cher à l'abbé Bovet. » Ils ont dû bien rigoler !

Objets PLR déposés les 26 avril, 3 et 10 mai 2016 :

Postulat

- Catherine Labouchère - [Aide sociale : besoin temporaire ou chronique, des éléments à rajouter à l'étude générale](#)

Interpellations

- Jean-Marie Surer - [Optimisation dans l'octroi des aides sociales et le suivi des dossiers : quelle efficacité des employés de l'administration publique ?](#)
- Christelle Luisier - [Remboursement de l'aide sociale : quels motifs ?](#)
- Christian Kunze - [Attestation de prise en charge par un tiers pour les ressortissants étrangers venant en Suisse : quel droit à l'aide sociale ?](#)
- Dominique Richard Bonny - [Reviens Obelix !!!](#)
- Alain Bovay et consorts - [Nestlé un véritable fleuron de l'économie vaudoise](#)
- Philippe Vuillemin - [Directives anticipées : aide ou embrouille ?](#)

Question orale

- Philippe Vuillemin - [Une occasion ratée au Conseil national](#)

...A mardi, dans trois semaines.

Laurine Jobin

Groupe PLR

groupe@plr-vd.ch

PLR.Les Libéraux-Radicaux Vaud

Secrétariat général

Place de la Riponne 1

1005 Lausanne

T: 021 323 72 78

F: 021 320 60

www.plr-vd.ch